

LA BRILLAZ

Onze musiciens vétérans fribourgeois honorés

CLAUDINE DUBOIS

L'église d'Onnens était pleine, dimanche pour la messe et la 48^e assemblée des Musiciens vétérans fribourgeois. Son président, Constant Oberson, de Romont, s'est réjoui de la participation de 523 musiciens et musiciennes, sur les 1597 membres cotisants.

L'assemblée a pris congé de 17 membres décédés au cours de l'année, lors d'un hommage musical de la Fanfare de La Brillaz, société organisatrice de la rencontre. Après le concert apéritif joué par la Fanfare des vétérans, forte de 60 musiciens sous la direction de Jean Panchaud, tous se sont retrouvés à Lentigny pour le traditionnel banquet.

Hôte d'honneur de l'assemblée, Suzanne Zuchuat, directrice de la fanfare de la Police cantonale de Fribourg, a évoqué la présence des femmes dans les corps de musique. Ces dernières étaient reléguées au foyer par les principes éducatifs de l'époque jusque dans les an-

nées 1960. La faible représentation féminine au sein des musiciens vétérans fribourgeois (128 sur 1597 membres) illustre d'ailleurs cet état de fait. Les femmes ont conquis depuis ce bastion masculin, et sont proches de la parité dans certaines formations. Elles ont accédé aussi aux postes de présidentes et de directrices.

Maurice Bussard, de Gruyères, a reçu la médaille internationale CISM pour 60 ans de musique, tandis que dix musiciens ont décroché une médaille d'or pour cinquante ans de fidélité. Ce sont: Daniel Chenaux, Arconciel; Christian Favre, Châtonnay; Jean-Pascal Biemann, Courtion; Marius Hayoz, Cressier; Fernand et Raphaël Gremaud, Echarlens; Roger Jacquat, Ecuwillens/Possieux; Charly Grosset, Neyruz; Roland Defferrard, Orsonnens et Roger Pasquier, Riaz.

L'an prochain, les musiciens vétérans fribourgeois tiendront leur assemblée à Villaz-Saint-Pierre. I



Il est rare d'entendre Micheline Calmy-Rey s'exprimer hors du cadre officiel et décoder l'attitude suisse en matière de relations internationales. VINCENT MURITH

Quand on est petit et faible, il faut se montrer malin

UNIVERSITÉ • **Micheline Calmy-Rey a évoqué l'attitude de la Suisse face aux crises internationales et décodé l'équilibre de notre politique.**

ANTOINE RÛF

Quand on est petit, plutôt isolé, et que nos intérêts divergent d'avec ceux de nos voisins, il vaut mieux se montrer malin et coopératif que bête et égoïstement replié sur son pré carré. Surtout dans un monde où, en plus des relations individuelles entre Etats, de nombreuses problématiques importantes surgissent qui ne peuvent être affrontées qu'au plan mondial par le canal d'organisations internationales.

C'est ce que la Suisse essaie de faire dans ses relations internationales. Avec un certain succès, a plaidé mercredi la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, invitée par la société d'étudiants Sarinia dans une aula magna de Miséricorde remplie à craquer d'un public essentiellement étudiant. Une occasion rare d'entendre la cheffe du Département des affaires étrangères s'exprimer hors du cadre officiel et décoder l'attitude suisse en matière de relations internationales.

Crise libyenne décodée

Revenant sur quelques crises récentes, l'affaire libyenne, nos différends fiscaux avec nos voisins européens (et nos relations avec l'Union européenne en général), l'affaire UBS aux Etats-Unis, la conseillère fédérale a expliqué les dessous de l'attitude, controversée à l'époque, adoptée par le Conseil fédéral dans ces trois circonstances critiques, exemplaires de la conception suisse des relations internationales.

S'agissant de la crise des otages de Kadhafi, la Suisse était plutôt mal barrée: la Libye détenait les otages, la Suisse était engluée dans son ordre juridique qui lui interdisait de passer sous le laminoir des exigences libyennes et isolée au plan international. Pour renverser ce rapport de force défavorable, elle a réagi en aspirant l'ensemble de l'Europe dans ce conflit, par l'utilisation du traité de Schengen qui obligeait l'ensemble de l'Espace Schengen à adopter la même attitude qu'elle en matière de visas, c'est-à-dire à les refuser aux ressortissants libyens les plus importants. «Européaniser le conflit a amené le succès et ramené les otages», conclut Micheline Calmy-Rey.

Accord avec l'Allemagne

Dans les crises fiscales avec les Etats-Unis ou nos voisins européens, la Confédération a réussi à sauver l'essentiel de nos institutions et à protéger la place bancaire suisse – et l'UBS qui s'était fait prendre les doigts dans le pot de confiture de l'évasion fiscale. «Les Américains voulaient plus de 52 000 noms. Nous leur avons donné une procédure qui sauvegarde notre ordre juridique.»

Au prix de l'abandon de notre distinction entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale, qui n'était clairement plus «vendable» auprès des pays que cette nuance toute jésuitique privait d'importantes ressources à une période où la crise économique mondiale agitait tous les esprits de

la planète, mais en sauvegardant l'essentiel du secret bancaire.

Un accord tout récent avec l'Allemagne prévoit ainsi une retenue automatique et le reversement d'un montant correspondant à l'impôt qui eût été dû. «La Suisse s'est clairement positionnée comme un pays qui ne désire plus accueillir de l'argent détourné par des potentats ou provenant de l'évasion fiscale.»

Maintenir la souveraineté

Micheline Calmy-Rey a décodé l'évolution récente de la situation mondiale, qui – entre globalisation des problèmes, déplacement des centres de puissance et de développement et apparition de nouvelles organisations mondiales où nous n'avons pas de place – constitue de nouveaux défis pour le maintien de notre souveraineté. Inévitablement, celle-ci souffre de cette évolution qui nous oblige à intégrer des règles à l'élaboration desquelles nous n'avons pas participé. C'est même le point central de nos discussions avec l'Europe qui nous entoure.

«Des relations marquées par la dissymétrie des intérêts et de la puissance» entre la Suisse, qui veut garder un accès large au marché européen et les instances de Bruxelles qui voudraient qu'elle intègre automatiquement une bonne fois pour toutes l'ensemble des règles européennes. Une divergence qui n'a pas fini de faire couler de l'encre et de la salive. I

GRANGENEUVE

Et encore des diplômes

A l'Institut agricole de Grangeneuve, le Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire vient de remettre plusieurs titres. Voici la liste des diplômés.

CFC Technologue en industrie laitière

Hervé Agassis, James Althaus, Philippe Blanchard, Romain Bochud, Marc Charrière, Arnaud Dorthe, Romain Esseiva, Pauline Fragnière, Nicolas Gautier, Michaël Grangier, Valentin Guenin, Marlène Ludi, Jonathan Maurer, Sébastien Menoud, Anthony Monney, Pierre-Louis Morard, Gaëtan Morel, Jérôme Oulevey, Robin Papaux, Philippe Pasquier, Samuel Python, Jérémie Quartenoù, Loïc Reynaud, Rémy Rochat, Jocelyn Romanens, Adrian Tinguely, Michaël Uldry, Roch Verdon, Alexandre Wyss.

CFC Gestionnaire en intendance

Caroline Bouvier, Judith Da Costa Paulo, Carole Delacombaz, Marion Despraz, Séverine Dumas, Elisa Gaye, Leyla Ilhan, Catia Soraia Medeiros Anselmo, Alexandra Volery, Jessica Yerly, Luisa Aebly-Clauderotti, Susanne Bucher, Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Lucienne Jutzi de Oliveira, Andrea Käser-Habegger, Monica Lobsiger.

CFC Aide familiale

Ana Filipa Batista Silva, Romont; Kelly Castella, Epagny; Delphine Cipolla, Marly; Sophie Julmy, Ponthaux; Valentine

Monney, Domdidier; Carla Sophia Monteiro de Brito, Estavayer-le-Lac; Noémie Sumi, Seiry; Tiffany Tinguely, Grolley.

Attestation Employé en intendance

Nadège Cantin, Cassandra De Nicola, Sarah Dubach, Madeline Dyens, Katy Emery, Florence Guex, Laïla Joray, Vanessa Kirsch, Nathalie Koessler, Batista Macedo, Alexia Meylan, Marie Paris, Patricia Pugin, Anaïs Riedo, Monica Rizzo, Jérémie Rossier, Nadine Semoroz, Fitore Shehu, Maëlle Terrier, Jenilla Visuvalingam.

Attestation fédérale

Employé en industrie

Laitière

Yan Gebel, Ludovic Pittet, Grégory Vuilledit-Bille, Pierre-Maxime Yerly.

CFC Technologue en

denrées alimentaires

Amândio Antunes, Pauline Bornand, Romain Coronel, Jennifer Dupraz, Claudia Dutoit, Thierry Fallet, Alice Gilliland, Joey Nzamba, Adrien Oberhansli, Terry Tarabori, Joël Zink, Antonia Caruso, Olivier Fahrni.

Attestation fédérale

Praticien en denrées

alimentaires

Alexandre Oubykin, Valentin Schmutz, Samir Selimovic.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Allocations de maternité dès juillet 2011

Dans sa séance de mardi, le Conseil d'Etat a notamment:

- > **promulgué** la loi du 7 septembre 2010 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'éducation des délits de violence (concordat ViCLAS; entrée en vigueur: 1^{er} décembre 2010);
- > **promulgué** la loi du 8 septembre 2010 définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2012-2016 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2011);
- > **promulgué** la loi du 9 septembre 2010 sur les allocations

de maternité (entrée en vigueur: 1^{er} juillet 2011);

- > **promulgué** le décret du 9 septembre 2010 relatif à l'acquisition de l'immeuble Pérolles 25, à Fribourg;
- > **promulgué** le décret du 9 septembre 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes, à Givisiez;
- > **promulgué** le décret du 6 octobre 2010 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale («Pas de 60 tonnes sur les routes suisses»);
- > **promulgué** le décret du 7 octobre 2010 relatif à l'octroi d'un

crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot;

- > **adopté et transmis** au Grand Conseil le projet de loi fixant le coefficient des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2011;
- > **adopté et transmis** au Grand Conseil le rapport sur le postulat François Roubaty «Sécurité des usagers dans les ascenseurs»;
- > **adopté** l'ordonnance concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2011;
- > **fixé** le tarif des émoluments fixes du registre foncier;

- > **nommé** Jean-Claude Cornu (Romont), directeur désigné de l'ECAB, en qualité de membre de la commission des dangers naturels, en remplacement de Pierre Ecoffey, démissionnaire;
- > **nommé** Simon Richoz (Givisiez), aménagiste, en qualité de membre de la commission des stands de tir, en remplacement de Giancarla Papi;
- > **pris acte** des démissions de Dominique Rime (Bulle), en qualité de membre de la Commission des affaires culturelles, et de Bernard Müller (Fribourg), en qualité de secrétaire de la commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif, district Sarine. I

RETRAITÉS BÉNÉVOLES

Pas de cadeau fiscal

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Permettre aux rentiers AVS de déduire 1000 francs sur leur déclaration d'impôts parce qu'ils font du bénévolat, par exemple en s'occupant de leurs proches atteints dans leur santé ou de leurs petits-enfants? Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à cette idée, lancée par les députés UDC Daniel Gander (Fribourg) et Pierre-André Page (Châtonnay).

Dans sa réponse à leur motion, le gouvernement explique que cela reviendrait à créer une inégalité de traitement avec les autres contribuables qui, eux aussi, consacrent du temps au bénévolat. «Par définition, celui qui effectue une tâche bénévole n'attend pas en retour un dédommagement financier», argumente-t-il.

L'incidence financière d'une telle déduction fiscale est estimée à 3,5 millions. Le projet Senior+, préluce à une loi sur la personne âgée, englobe une réflexion sur les options permettant de soutenir l'activité bénévole, indique le Conseil d'Etat, qui invite le Grand Conseil à rejeter la motion. I